



Déclaration liminaire de l'UNSA Education

CTSD Carte Scolaire 1^{er} degré du vendredi 1^{er} juillet 2022

Mr l'IA-Dasen,

Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,

La rentrée de septembre 2022, si elle n'est pas encore celle d'un énième protocole sanitaire inapplicable, sera **la rentrée du « moins de prof que de classe »**. En dépit de nos alertes répétées depuis au moins trois ans, et de la demande portée par l'Unsa soutenue par les autres organisations syndicales d'être reçus par le ministre, ce dernier ne donne toujours aucune visibilité sur ce qui sera mis en place dès la rentrée pour palier l'urgence. C'est pourtant un sujet prioritaire pour l'Unsa Education. Nous ne nous résolvons pas à ce que le manque de personnels devienne un état de fait avec lequel il faille composer pendant a minima une année scolaire. En plus de propositions de mesures adressées au ministre, le SE-Unsa a ainsi déposé une alerte sociale le 22 juin. Le gouvernement vient d'annoncer cette semaine, sous la contrainte de l'inflation et la pression des organisations syndicales de la fonction publique, une hausse de 3,5% de la valeur du point d'indice. Ce dégel était attendu par tous les agents publics mais n'est, hélas, pas à la hauteur. L'urgence à compenser l'inflation est un rendez-vous manqué. De même, nous sommes loin de la nécessité indispensable d'une réelle revalorisation des rémunérations et des carrières dont dépend l'attractivité de la fonction publique.

À l'échelle « Education Nationale », notre nouveau Ministre, M. Pap Ndiaye, aborde la **question de la rémunération des enseignants** dans son mail du 28 juin à la profession. Ainsi la confirmation de l'annonce présidentielle d'un salaire mensuel de départ de 2000 € nets en 2023 nécessite d'être explicitée et amplifiée. S'agit-il d'une volonté de poursuite de la montée en charge de la prime d'attractivité qui ne débute qu'avec la titularisation ? Quel impact pour les échelons suivants ? Quid des stagiaires ? Pour le SE-Unsa, il faut reconstruire des grilles dès le premier échelon, assises sur un point d'indice régulièrement revalorisé. La remise en avant des absences de courte de durée ou de la formation sur le temps d'exercice, elle, inquiète, la profession dont la réalité du quotidien est très insuffisamment prise en compte.

C'est bien en agissant sur chaque facteur déterminant de la Qualité de Vie au Travail que les métiers de l'Éducation nationale pourront retrouver une indispensable attractivité :

- Donner les moyens à l'École de garantir un service public d'Éducation de qualité en veillant à un équilibre entre tous les territoires, dans l'accompagnement de personnels, et en améliorant concrètement le bâti scolaire en France ;

- Mettre en œuvre un plan de prévention en faveur de la santé et la sécurité des personnels, en prenant à leur juste mesure les risques psychosociaux ;
- Faire confiance aux équipes quant aux choix d'organisation, de projets et d'évaluation tout en leur donnant les temps et moyens suffisants pour travailler ensemble ;
- Entendre la profession en réinstaurant un dialogue social de confiance.

Pour en venir plus précisément aux ajustements de la carte scolaire du 1er degré pour la rentrée prochaine, nous déplorons une nouvelle fois **les fortes dissonances entre les annonces ministérielles** (classes dédoublées en éducation prioritaire, classes de GS/CP/CE1 limitées à 24) **et le nombre de postes alloués**. Malgré la dotation positive de 20 postes pour notre département, l'alignement sur ces limites maximales afin de présenter de belles statistiques génère de fortes contraintes dans un trop grand nombre d'écoles. Conséquences inévitables, la réalité pour les autres classes (PS/MS et CE2/CM) est beaucoup moins rose avec des effectifs trop souvent chargés.

L'Unsa Education se doit également d'aborder un sujet indirect de la carte scolaire : le **remplacement des enseignants**. Cette année encore, et ce malgré le recrutement de contractuels et la baisse des cas covid, la situation du remplacement dans la Loire est très tendue (encore actuellement). En l'absence de remplaçants, les enseignants sont obligés de répartir les élèves dans les autres classes de l'école, engendrant du stress et de mauvaises conditions de travail pour les élèves et les personnels. Autre effet, des personnels se sentent coupables de ne pas venir au travail pour cause d'arrêt maladie, voire négocient avec leur médecin pour écourter l'arrêt que celui-ci envisage de poser, parce qu'ils prévoient déjà leur non remplacement et une situation pénible à gérer à l'école pour leurs collègues. Pour l'Unsa Education, c'est une fois de plus un levier de la qualité de vie au travail à améliorer. A cette fin, l'Unsa Education demande à nouveau que les dotations ministérielles permettent dès que possible l'ouverture de postes de remplaçants en plus grand nombre.

Pour redonner l'envie de rejoindre notre Ecole publique et laïque, mais aussi d'y rester, la **question des conditions de travail est primordiale**. Il est nécessaire d'écouter ses acteurs et leurs représentants, en se donnant les moyens de répondre aux urgences de notre service public d'éducation. Celui-ci est abîmé par plusieurs années de dogmatisme éducatif et de gestion comptable, niant la réalité de métiers toujours plus complexes et de moins en moins valorisés. Pour l'UNSA Éducation, agir résolument et sans faux-semblant ne peut plus et ne doit plus être différé. L'École de la République a tout à gagner à valoriser ses personnels en améliorant leurs rémunérations et leurs conditions de travail.

Les représentants de l'Unsa Education 42